

Contrat de location

Gîte de groupe – gîte d'étape n°2002 du Haras de Sainte Eugénie
agrée gîtes de France
61160 Aubry-en-Exmes Gouffern en Auge
02 33 6 80 80 06 20 69 24 32 coignard.jack@wanadoo.fr
www.poney-club-ste-eugenie.com

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, j'ai le plaisir de vous proposer une réservation dans notre gîte.

Si cette proposition vous agréée, je vous remercie de bien vouloir m'en retourner un exemplaire signé avec votre accord ainsi qu'un chèque d'arrhes.

Entre la propriétaire, Anne Coignard demeurant au Haras de Sainte Eugénie, Aubry-en-Exmes 61160 Gouffern en Auge et le locataire :

Nom :Prénom :

Adresse :

Tél :Email :

Date d'arrivée :heure :

Date de départ : heure :

Nombre de personnes :

Nombre de nuitées :

-location de la salle , le week-end :	200€.....
-Forfait ménage salle en option:	40€.....
-journée + nuit ou week-end du samedi 10h au dimanche 16h :	24€ X.....=.....
Prévoir un sac de couchage ou une couette(les draps housse, l'oreiller avec sa taie et les couvertures sont fournis)	
- location de drap (en option) :	4€ X=.....
-Pour groupe de minimum 20 personnes 1/2 pension :	56€ X.... =.....
(repas du soir, nuitée et petit déjeuner)	
-nombre de repas supplémentaires :	16 € X.....=.....
-Forfait ménage à la demande en fin de séjour, forfait par personne	4€ X... =.....
-chalet : un lit 2 personnes et un lit 1 personne, draps fournis	65€ X.....=.....
-loft normand de 1 à 4 couchages, par jour :	100€ X.....=.....

La location prendra effet lorsque nous recevrons un chèque d'arrhes de 30 % du montant total de votre réservation, libellé à l'ordre du Haras de Sainte Eugénie, soit :.....€, et une copie du contrat signé.

Un chèque de caution de 600€ sera demandé à votre arrivée.

Conditions :

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance du descriptif du gîte et du règlement intérieur..

La location du gîte pour la nuitée, s'entend de 10h , le jour d'arrivée, jusqu'à 16h, le jour du départ.

Arrivée :

Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

En cas de réduction de l'effectif prévu, vous restez redevable du montant de la location indiquée ci-dessus.

Annulation par le locataire :

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

A : annulation moins de 15 jours avant l'arrivée dans les lieux : les arrhes restent acquises au propriétaire.

B : plus de 15 jours avant, les arrhes seront reportées sur une réservation ultérieure. Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date prévue d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. Les arrhes restent également au propriétaire qui demandera le solde de la location.

C : si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement ou diminution de prix.

Les utilisateurs devront être respectueux de l'environnement naturel et sonore de ce lieu.

Le gîte devra être rendu en l'état de propreté où il a été trouvé.

Le nettoyage du gîte est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ.

Une caution de 600€ vous sera demandée à votre arrivée, elle vous sera restituée au bout de 8 jours si aucune dégradation n'est constatée.

Le locataire est responsable de tous les dommages de son fait. Il vous est conseillé de souscrire à un contrat d'assurance type villégiature contre les risques à la location (vol, incendie, dégâts des eaux...)

Les enfants doivent être surveillés par les adultes. L'accès au hangar à foin et matériel est formellement interdit à toute personne. L'accès aux écuries est autorisé aux heures d'ouverture du club et avec l'accord du personnel.

Les animaux sont admis dans le gîte ; il est demandé aux propriétaires de les surveiller et de ramasser les crottes.

Ce contrat prendra effet dès réception :

d'un chèque d'arrhes de 30 % du prix total (arrondir à l'entier le plus proche)

d'un exemplaire du présent contrat daté et signé (le second exemplaire est à conserver).

Je soussigné(e) :.....déclare être d'accord sur les termes du contrat après avoir pris connaissance du descriptif du gîte et des conditions générales du présent contrat.

Fait à Aubry-en-Exmes le.....

Anne Coignard

Pour le locataire :.....

Fait à :.....le.....

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »